

M Daniel TAUT
11, rue du Maréchal JOFFRE
94130 NOGENT sur Marne
Tel : 01 48 75 57 47

Nogent sur Marne, le 8 novembre 2006

Mairie de NOGENT sur MARNE
À l'attention de M Jacques Martin
88, rue des Héros Nogentais
94130 NOGENT SUR MARNE

Monsieur,

Toutes mes félicitations pour votre victoire, déloyale, devant le Tribunal Administratif de Melun.

Mais cela ne change en rien aux faits et que vous me devez réparation des dégâts occasionnés chez moi et aussi des frais de justice que j'ai dû engager, vous trouverez le détail ci-dessous :

Constat d'huissier du 8 octobre 1998	228,67 €
Constat d'huissier du 24 août 1998	228,67 €
Le relevé topographique de la rue.	615,89 €
Honoraires d'avocat : 367.71 € + 1 093.97 € + 455.8 € + 956,80 € soit :	2 873,80 €
Honoraires d'avocat en référé	956,80 €
Les honoraires de Monsieur Forni	1 254,94 €
Constat d'huissier du 23 septembre 2003	300,00 €
Une indemnisation des dégâts, estimés ci-dessous :	
Le carrelage du séjour, dépose et pose du nouveau carrelage.	3 811,23 €
Les murs du séjour, traitement des fissures et remise en peinture.	2 286,74 €
Le plafond du sous sol, reprise des plâtres et peintures.	1 829,39 €
Le plafond de la chambre sur le garage, traitement des fissures et remise en peinture.	609,80 €
Le ravalement de la façade coté portail	6 873,33 €
La remise en état des murs de clôtures	1 107,75 €
Domages et intérêts	30 000,00 €
 Soit un total de	 52 977,01 €

Libre à vous de refuser de m'indemniser de nouveau, mais sachez que je ne laisserai pas impuni les dégâts occasionnés à mon pavillon et cela quelque fut le verdict, j'ai toujours respecté la loi, mais comme un illustre personnage l'a dit « lorsqu'une loi est mauvaise il faut la combattre » pour ma part cette décision est injuste et je la combattrai avec les moyens qui me restent. Vous pouvez à votre guise transmettre ce courrier à monsieur le commandant de police, à qui j'en fais parvenir, personnellement, une copie.

.../...

.../...

Vous m'avez fait perdre environ douze ans de ma vie, à essayé d'obtenir réparation, toutes mes économies y sont passé, en avocats et en experts, et d'innombrable temps perdu figeant ma vie au lieu de continué à créer.

Pour votre information, j'ai créé :

Ça : une gravure taille douce



Ça : buste ciselé



ça : émail champlevé



.../...

Ça : escalier, cuisine, etc.



Ça : Charpente, escalier coulissant, etc.



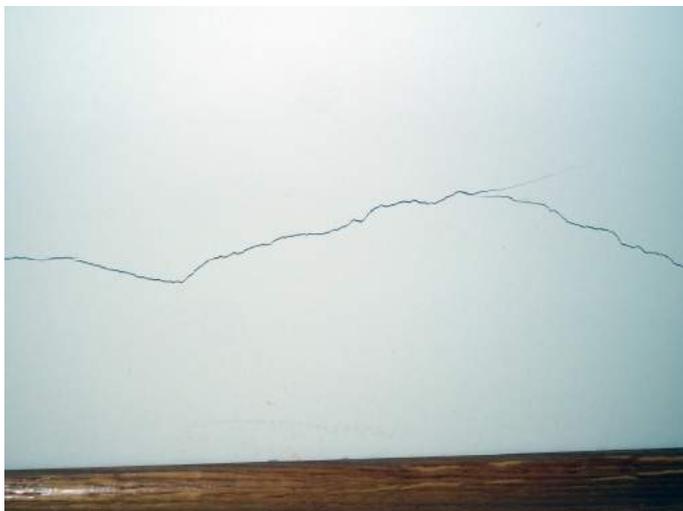
Ça : vue générale de la maison, etc.



Vous, vous avez créé :
Ça : fissures en façade, etc.



Ça : fissures sur les dalles des planchers, etc.



Ça : fissures sur les murs de clôture, etc.



Ça : décollement des plâtres sur les plafonds du sous-sol



Ce n'est qu'un échantillon des dégâts que vous avez occasionnés chez moi, depuis la disparition de l'autobus de la rue, plus aucune évolution des fissures, ni chez moi ni sur la bouche d'égout, je vous laisse en tirer les conclusions qui s'imposent.

Je vous conseille de m'indemniser, dans le contraire, je vous laisse imaginer vous-même la suite, je vous assure que je serai très créatif.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

M Daniel TAUT.